Convention des Nations Unies sur le droit de la mer

CLCS/86

Commission des limites du plateau continental

Distr. générale
16 décembre 2014
Français
Original : anglais

Trente-sixième session
New York, 20 octobre-28 novembre 2014

État d'avancement des travaux de la Commission des limites du plateau continental

Déclaration du Président

Résumé

La présente déclaration rend compte des travaux menés par la Commission des limites du plateau continental à sa trente-sixième session. Elle offre notamment un aperçu des progrès accomplis dans l'examen des demandes présentées par les pays suivants : Uruguay; Îles Cook, au sujet du plateau de Manihiki; Argentine; Pakistan; Norvège, au sujet de l'île Bouvet et de la Terre de la Reine-Maud; Afrique du Sud, au sujet du territoire continental de la République sud-africaine; États fédérés de Micronésie, Papouasie-Nouvelle-Guinée et Îles Salomon (demande conjointe), au sujet du plateau d'Ontong Java; France et Afrique du Sud (demande conjointe), au sujet de la zone au large de l'archipel de Crozet et des îles du Prince Édouard; et Maurice, au sujet de la région de l'île Rodrigues.

14-67013 (F) 060115 070115

Merci de recycler

1. Conformément à la décision adoptée à sa trente-deuxième session (voir CLCS/80, par. 89), approuvée par l'Assemblée générale au paragraphe 79 de sa résolution 68/70 et modifiée à sa trente-cinquième session (voir CLCS/85, par. 84), la Commission des limites du plateau continental a tenu sa trente-sixième session au Siège de l'Organisation des Nations Unies du 20 octobre au 28 novembre 2014. La session a été entièrement consacrée à l'examen technique des demandes dans les laboratoires du système d'information géographique (SIG) de la Division des affaires maritimes et du droit de la mer, au Bureau des affaires juridiques du Secrétariat.

2. Ont participé à cette session les membres suivants de la Commission : Muhammad Arshad, Lawrence Folajimi Awosika, Galo Carrera, Francis L. Charles, Ivan F. Glumov[1], Martin Vang Heinesen, Emmanuel Kalngui, Wenzheng Lu, Mazlan Bin Madon, Estevao Stefane Mahanjane, Jair Alberto Ribas Marques, Simon Njuguna, Isaac Owusu Oduro, Yong-Ahn Park, Carlos Marcelo Paterlini, Rasik Ravindra, Walter R. Roest, Tetsuro Urabe et Szymon Uścinowicz. Un des membres de la Commission n'a pas pu participer à la session pour des raisons de santé. George Jaoshvili n'était pas présent.

3. La Commission était saisie des documents suivants :

a) Déclaration du Président sur l'état d'avancement des travaux de la Commission à sa trente-cinquième session (CLCS/85);

b) Demandes soumises par les États côtiers[2] en application du paragraphe 8 de l'article 76 de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer[3].

Examen de la demande faite par l'Uruguay[4]

Avancement des travaux de la sous-commission à la trente-sixième session

4. La sous-commission, présidée par M. Charles, s'est réunie du 27 au 31 octobre et du 24 au 28 novembre 2014. La première semaine, elle a poursuivi l'examen de la demande. Entre les deux semaines de réunions, elle a reçu des données et des informations supplémentaires. Après les avoir examinées, elle a fait plusieurs observations et demandes d'éclaircissements à la délégation, qui doit y répondre pendant l'intersession.

5. La sous-commission a décidé que ses membres continueraient d'étudier la demande pendant l'intersession et qu'elle en reprendrait l'examen à la trente-septième session.

6. À la trente-septième session, la sous-commission se réunira du 2 au 6 puis du 17 au 20 février 2015.

---

[1] M. Glumov était présent du 4 au 28 novembre.

[2] On trouvera la liste complète des demandes soumises à la Commission à l'adresse www.un.org/Depts/los/clcs_new/commission_submissions.htm.

[3] Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 1833, n° 31363.

[4] Demande déposée le 7 avril 2009; voir www.un.org/Depts/los/clcs_new/submissions_files/submission_ury_21_2009.htm.

7. La semaine du 17 au 20 février 2015, la sous-commission sera peut-être en mesure de présenter à la délégation un exposé en application du paragraphe 10.3 de l'annexe III du règlement intérieur de la Commission (CLCS/40/Rev.1).

Examen de la demande présentée par les Îles Cook au sujet du plateau de Manihiki[5]

Avancement des travaux de la sous-commission à la trente-sixième session

8. La sous-commission, présidée par M. Carrera, s'est réunie du 20 au 31 octobre. Pendant cette période, elle a invité la délégation à participer à une réunion, au cours de laquelle elle a fait un exposé en réponse aux données et informations supplémentaires que cette dernière lui avait présentées à la trente-cinquième session, en application du paragraphe 10.4 de l'annexe III du règlement intérieur. Elle a aussi répondu à certaines questions de procédure posées par la délégation.

9. Lors de la réunion, la sous-commission a invité la délégation à examiner cette réponse, y compris la possibilité de lui présenter un autre exposé, en application du paragraphe 10.4 de l'annexe III du règlement intérieur. Elle a indiqué qu'elle était en mesure de formuler des recommandations.

10. Dans une note verbale datée du 29 octobre 2014, la délégation a dit qu'elle était en désaccord avec la sous-commission et confirmé qu'elle n'adhérait pas aux conclusions de cette dernière. La sous-commission a donc décidé de formuler des recommandations qu'elle présenterait à la Commission à sa trente-septième session et en a informé la délégation.

11. La sous-commission a décidé que ses membres continueraient de travailler à l'élaboration des recommandations en vue de leur présentation à la Commission durant l'intersession, et qu'elle reprendrait ses travaux à la trente-septième session, lors des réunions qu'elle tiendra du 2 au 6 février 2015.

Examen de la demande présentée par l'Argentine[6]

Avancement des travaux de la sous-commission à la trente-sixième session

12. La sous-commission, présidée par M. Carrera, s'est réunie du 17 au 21 novembre.

13. Dans une note verbale datée du 17 octobre 2014, la délégation a informé la sous-commission qu'un cas de force majeure l'avait empêchée de communiquer les données et informations qui lui avaient été demandées à la trente-cinquième session. Elle en fournirait donc une partie à la trente-sixième session et soumettrait le reste des renseignements demandés, sur lequel elle ferait un exposé, à la trente-septième session. Par conséquent, la sous-commission a décidé que l'examen de la demande aurait lieu du 17 au 21 novembre 2014 plutôt que du 17 au 28 novembre.

---

[5] Demande déposée le 16 avril 2009; voir www.un.org/Depts/los/clcs_new/submissions_files/submission_cok_23_2009.htm.

[6] Demande déposée le 21 avril 2009; voir www.un.org/Depts/los/clcs_new/submissions_files/submission_arg_25_2009.htm.

14. Ultérieurement, à la trente-sixième session, la sous-commission a reçu une partie des données et informations qu'elle avait demandées.

15. La sous-commission a décidé que ses membres continueraient d'étudier la demande à titre individuel pendant l'intersession et qu'elle en reprendrait l'examen à la trente-septième session.

16. À la trente-septième session, la sous-commission se réunira du 17 au 27 février 2015.

17. À la trente-septième session, en fonction des données et informations supplémentaires qu'elle recevra, la sous-commission sera peut-être en mesure de faire son exposé à la délégation en application du paragraphe 10.3 de l'annexe III du règlement intérieur, auquel cas elle pourra peut-être également formuler des recommandations à la Commission lors de sa prochaine séance plénière, qui se tiendra à la trente-huitième session, en 2015.

Examen de la demande présentée par le Pakistan[7]

Avancement des travaux de la sous-commission à la trente-sixième session

18. La sous-commission, présidée par M. Urabe, s'est réunie du 3 au 14 et les 18 et 21 novembre. Au cours de cette période, elle a tenu cinq réunions avec la délégation pakistanaise, à l'occasion desquelles cette dernière a fait un exposé sur la réponse qu'elle avait envoyée à la dernière demande de données et d'informations supplémentaires faite par la sous-commission à la trente-cinquième session. La sous-commission a également fait un exposé sur sa réponse à celui de la délégation. Toutes deux ont ensuite présenté des exposés relatifs à la dernière demande de données et d'informations supplémentaires faite à la trente-cinquième session. La sous-commission a aussi fait un exposé en application du paragraphe 10.3 de l'annexe III du règlement intérieur de la Commission. Enfin, la délégation a fait un exposé en application du paragraphe 10.4 de l'annexe III du règlement intérieur.

19. Après avoir reçu les données et informations communiquées par la délégation, la sous-commission a formulé des recommandations qu'elle a présentées au Président de la Commission dans une lettre datée du 26 novembre 2014.

20. La sous-commission a pris acte de la note verbale datée du 10 novembre 2014, dans laquelle le Sultanat d'Oman a confirmé qu'il n'avait pas d'objection à ce que la Commission examine la demande du Pakistan et fasse des recommandations à ce sujet.

21. La sous-commission a décidé que ses membres continueraient d'étudier la demande à titre individuel pendant l'intersession et qu'elle se remettrait à préparer son exposé sur les recommandations élaborées à l'intention de la Commission à la trente-septième session.

22. À la trente-septième session, la sous-commission se réunira du 2 au 6 mars 2015.

---

[7] Demande déposée le 30 avril 2009; voir www.un.org/Depts/los/clcs_new/submissions_files/submission_pak_29_2009.htm.

Examen de la demande présentée par la Norvège au sujet de l'île Bouvet et la Terre de la Reine-Maud[8]

Avancement des travaux de la sous-commission à la trente-sixième session

23. La sous-commission qui, en l'absence du Président, était présidée par M. Oduro, l'un des vice-présidents, s'est réunie du 3 au 14 novembre. Au cours de cette période, la délégation norvégienne a communiqué des données et des informations supplémentaires en réponse à la demande que la sous-commission lui avait faite à la trente-cinquième session. La sous-commission a fait part à la délégation de ses observations préliminaires sur certaines questions et indiqué les points sur lesquels elle était d'accord avec la délégation, sur la base des données et informations que celle-ci lui avait communiquées. Elle a aussi organisé une réunion avec la délégation, qui a répondu à d'autres questions qui lui avaient été faites.

24. La sous-commission a décidé que ses membres continueraient d'étudier la demande à titre individuel pendant l'intersession et qu'elle en reprendrait l'examen à la trente-septième session.

25. À la trente-septième session, la sous-commission se réunira du 2 au 6 mars 2015.

Examen de la demande présentée par l'Afrique du Sud au sujet du territoire continental de la République sud-africaine[9]

Avancement des travaux de la sous-commission à la trente-sixième session

26. La sous-commission qui, en l'absence du Président, était présidée par M. Charles, l'un des vice-présidents, s'est réunie du 20 au 24 octobre et du 17 au 21 novembre. Au cours de cette période, la délégation a répondu aux questions et demandes d'éclaircissements préliminaires qui lui avaient été faites par la sous-commission à la trente-cinquième session. Cette dernière a organisé deux réunions avec la délégation, qui a fait un exposé pour expliquer ses réponses. La sous-commission a aussi présenté ses observations préliminaires sur un certain nombre de questions.

27. La sous-commission a décidé que ses membres continueraient d'étudier la demande à titre individuel pendant l'intersession et qu'elle en reprendrait l'examen à la trente-septième session.

28. À la trente-septième session, la sous-commission se réunira du 23 au 27 février 2015, semaine au cours de laquelle elle rencontrera aussi la délégation.

---

[8] Demande déposée le 4 mai 2009; voir www.un.org/Depts/los/clcs_new/submissions_files/submission_nor_30_2009.htm.

[9] Demande déposée le 5 mai 2009; voir www.un.org/Depts/los/clcs_new/submissions_files/submission_zaf_31_2009.htm.

Examen de la demande conjointe présentée par les États fédérés de Micronésie, la Papouasie-Nouvelle-Guinée et les Îles Salomon au sujet du plateau d'Ontong Java[10]

Avancement des travaux de la sous-commission à la trente-sixième session

29. La sous-commission, présidée par M. Roest, s'est réunie du 20 au 24 octobre et du 17 au 21 novembre. Au cours de cette période, elle a achevé l'examen initial de la demande conjointe, dont elle a entamé l'examen scientifique et technique. La délégation conjointe a fourni à la sous-commission des documents comme suite à la demande d'éclaircissements faite par cette dernière en septembre 2014 ainsi que des précisions en réponse à une autre question qu'elle avait posée par écrit après la première semaine de délibérations de la trente-sixième session.

30. La sous-commission a tenu deux réunions avec la délégation conjointe, qui a fait un exposé sur les principaux éléments de réponse fournis à ce jour. Elle a ensuite entamé l'examen scientifique et technique de la demande conjointe et fait un exposé au cours duquel elle a formulé des demandes d'éclaircissements supplémentaires qui ont ensuite été soumises par écrit à la délégation.

31. La sous-commission a décidé que ses membres continueraient d'étudier la demande à titre individuel pendant l'intersession et qu'elle en reprendrait l'examen à la trente-septième session.

32. À la trente-septième session, la sous-commission se réunira du 23 au 27 février 2015.

Examen de la demande conjointe présentée par l'Afrique du Sud et la France au sujet de la zone au large de l'archipel de Crozet et des îles du Prince Édouard[11]

Avancement des travaux de la sous-commission à la trente-sixième session

33. La sous-commission, présidée par M. Njuguna, s'est réunie du 27 au 31 octobre et du 24 au 28 novembre. Au cours de cette période, la délégation conjointe a répondu aux questions et aux demandes d'éclaircissements préliminaires qui avaient été faites par la sous-commission à la trente-cinquième session. Cette dernière a tenu trois réunions avec la délégation conjointe, qui a fait un exposé expliquant ses réponses aux questions préliminaires et présenté ses observations préliminaires sur plusieurs points. À cet égard, elle a noté qu'elle avait achevé l'examen initial de la demande conjointe, entamé à la trente-cinquième session. Elle a aussi informé la délégation des résultats du test d'appartenance. Elle a ensuite commencé l'examen scientifique et technique de la demande conjointe. Par la suite, la délégation a fait un exposé sur sa réponse préliminaire à celui de la sous-commission.

---

[10] Demande déposée le 5 mai 2009; voir www.un.org/Depts/los/clcs_new/submissions_files/submission_fmpgsb_32_2009.htm.

[11] Demande déposée le 6 mai 2009; voir www.un.org/Depts/los/clcs_new/submissions_files/submission_frazaf_34_2009.htm.

34. La sous-commission a décidé que ses membres continueraient d'étudier la demande à titre individuel pendant l'intersession et qu'elle en reprendrait l'examen à la trente-septième session.

35. À la trente-septième session, la sous-commission se réunira du 2 au 6 puis du 17 au 20 février 2015 et rencontrera la délégation conjointe lors de la deuxième semaine.

Examen de la demande présentée par Maurice au sujet de la région de l'île Rodrigues[12]

Avancement des travaux de la sous-commission à la trente-sixième session

36. La sous-commission, présidée par M. Madon, s'est réunie du 3 au 14 novembre. Durant cette période, elle a achevé son analyse préliminaire de la demande, en application de la partie III de l'annexe III du règlement intérieur, et est parvenue à une conclusion unanime concernant le test d'appartenance.

37. La sous-commission a tenu deux réunions avec la délégation, au cours desquelles elle lui a présenté en détail l'intégralité des résultats et des conclusions de l'analyse préliminaire, y compris le test d'appartenance. La délégation a ensuite dit qu'elle communiquerait des données et informations supplémentaires et ferait un exposé officiel à la sous-commission à la trente-huitième session. Compte tenu de cette demande, la sous-commission a décidé que ses membres continueraient d'étudier la demande à titre individuel pendant l'intersession et qu'à la trente-septième session, une seule semaine suffirait à l'examen de la demande.

38. À la trente-septième session, la sous-commission se réunira donc du 2 au 6 mars 2015.

Questions diverses

Fonds d'affectation spéciale

39. La Commission a été informée par le Secrétariat de la situation du Fonds de contributions volontaires servant à couvrir les frais de participation de ses membres venant de pays en développement. À la trente-cinquième session, huit membres avaient reçu une aide financière d'un montant total d'environ 172 000 dollars. À la trente-sixième session, huit membres ont reçu une aide financière d'un montant total estimé à 155 000 dollars. La Commission a aussi été informée qu'en 2014, la Chine, l'Irlande, l'Islande, le Mexique et la République de Corée avaient versé des contributions au Fonds et qu'à la vingt-quatrième Réunion des États parties à la Convention, le Japon avait signifié son intention de faire de même[13]. À la fin de novembre 2014, le Fonds de contributions volontaires présentait un solde créditeur d'environ 725 000 dollars.

40. La Commission a également entendu un exposé du Secrétariat sur la situation du Fonds d'affectation spéciale devant aider les États en développement, en

---

[12] Demande déposée le 6 mai 2009; voir www.un.org/Depts/los/clcs_new/submissions_files/submission_mus_36_2009.htm.

[13] La contribution du Japon a été reçue le 4 décembre 2014.

particulier les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement, à préparer les dossiers destinés à la Commission, conformément à l'article 76 de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer. Elle a aussi appris que le Costa Rica avait versé une contribution en 2014. À la fin de novembre 2014, le Fonds présentait un solde créditeur d'environ 1 306 000 dollars.

Réunion du Président avec un représentant d'un État partie

41. En application des recommandations faites par la Commission à sa trente-cinquième session (voir CLCS/85, par. 76), le Président de la Commission s'est entretenu avec un représentant de l'État partie concerné par la violation du principe de confidentialité examinée par la Commission à la même session. Le représentant a remercié la Commission et s'est engagé à porter ces informations à l'attention de son gouvernement.